

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 507

présenté par  
M. Dharréville et M. Monnet

-----

**ARTICLE 2**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 9, supprimer les mots :

« auquel correspond, si cela s'avère adapté à la situation particulière du demandeur d'emploi et aux difficultés qu'il rencontre, une durée hebdomadaire d'activité du demandeur d'emploi d'au moins quinze heures ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer la mise en place d'une durée hebdomadaire d'activité d'au moins quinze heures imposée aux demandeurs d'emploi.